

Assemblée des Français de l'Étranger

34^e session



La 34^e session de l'Assemblée des Français de l'Étranger vient de s'achever. C'était la dernière de la mandature 2014-2021, prolongée d'un an en 2020.

En raison de la crise sanitaire persistante cette session s'est tenue en vidéo-conférence mais les Conseillers vivant sur l'ensemble des fuseaux horaires de la planète n'ont pas tous pu suivre les travaux de leur commission et des séances plénières.

Les conditions mises à disposition par le Centre des Conférences ministériel et le secrétariat général de l'AFE se sont réduites à l'organisation du programme des commissions, des plénières et au système de vote internet. Ce dernier a été plutôt efficace. Les connexions étaient cependant souvent fragiles et de mauvaise qualité, réduisant la qualité du travail.

Les commissions thématiques, quant à elles, n'ont eu aucun soutien technique audiovisuel ni aucune offre de connexion gratuite pour travailler et auditionner leurs invités, elles se sont organisées seules. Comment cela est-il possible alors que, depuis un an, sommets internationaux, réunions de travail des entreprises dans le monde entier se tiennent à distance ? Il est important que chacun participer aux travaux, c'est la moindre des choses pour une assemblée ! Le Centre de Conférences ministériel n'est-il pas doté budgétairement pour s'adapter et offrir ce service aux 90 élus de l'Assemblée des Français de l'Étranger ? Pourquoi la part non dépensée du budget AFE n'a-t-elle pas été réaffectée aux éléments techniques ? Le ministère n'est pourtant actuellement pas avare de consultations géographiques en ligne et sur mesure pour assurer à trois mois d'élections importantes la promotion des politiques gouvernementales en privilégiant certains élus...

La commission des Lois et des affaires consulaires, la commission des affaires sociales, la commission de la sécurité, la commission des finances et du budget, la commission de la formation et du développement durable ont, comme la commission de l'enseignement, à laquelle j'appartiens, tenu leurs travaux pendant la semaine. Elles ont rédigé un rapport, des avis et des résolutions.

STAFE : Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger

En marge de l'AFE s'est tenue, par vidéo, la commission nationale Stafe qui centralise et valide les demandes des associations qui en appellent au dispositif de Soutien associatif des Français à l'étranger. L'AFE est représentée par trois de ses conseillers à cette commission. Ce dispositif a été créé en 2018 pour succéder à la réserve parlementaire qui était dotée d'environ 2,5 millions € et qui a été abrogée. Ce dispositif est, lui, doté de « seulement » 2 millions € et vient appuyer les projets associatifs dont l'objet est « *de nature éducative, caritative, culturelle*

ou d'insertion socio-économique et contribue au rayonnement de la France et au soutien des Français à l'étranger et des publics francophones. »

Lors de l'instruction des demandes cette année par l'administration du Ministère des Affaires étrangères de nombreux projets d'ordre culturel et jugés par celle-ci "sans réel impact sur les Français" ont été rejetés. Il a, de plus, été indiqué qu'en 2021 « le champ d'application sera plus restrictif, le rayonnement culturel de la France relevant du programme (budgétaire) 185, et qu'il y aura « une vigilance accrue tant sur le seuil maximum de revenus d'associations éligibles que sur leur durée d'existence ».

Donc seuls 38% des projets, soit 129 au total, ont été validés le 5 mars en commission nationale pour un montant global de 928 381 €. Le reste des crédits (soit 1,07M€ !) serait redéployé vers les organismes d'entraide sociale. Pour notre circonscription, deux projets sur les trois déposés ont été retenus (Kita franco-allemande de Leipzig et Cours & Jardins de Berlin), une excellente moyenne... ! La Kita Mille pattes qui prévoit l'évolution et la consolidation de son concept pédagogique franco-allemand, a cependant vu sa subvention réduite de 25%. Espérons que ce coup de rabot ne mettra pas le projet en difficulté... Seul le groupe C&J sauve ses « trois semaines d'improvisation théâtrale pour les scolaires » français de Berlin et Hambourg. Par contre, le troisième projet, celui de la Kita franco-allemande de Hanovre, a déplu... Il avait, outre sa dimension

Seuls 38% des projets, soit 129 au total, ont été validés...

éducative, également une ambition de création culturelle et bénéficiait aussi... outrageusement à des non Français ?
My goodness !

Précisons que la France n'a jamais soutenu cette structure franco-allemande de Basse-Saxe (plat pays situé entre la frontière française et Berlin).

Cette interprétation des critères - pourtant bien définis dans le dispositif - et en cours de campagne est assez choquante. Elle est le fait des services du MEAE, les membres désignés de la commission nationale Stafe se sont vus imposer ces choix. Pour la 2^e année consécutive donc, les crédits aux associations sont divisés par deux et transférés à l'aide sociale. 62% des demandes sont rejetées. On comprend bien entendu les urgences sociales, notamment en temps de crise sanitaire, mais le gouvernement avait également annoncé 50 millions d'euros de crédits en 2020... Un effet d'annonce ? À en juger par le budget consommé depuis 2020 de 4,7M€ versés au titre du Secours occasionnel de solidarité, oui ! En outre, les arbitrages opérés devraient permettre de disposer d'un report "substantiel" du solde de 25M€ pour 2021. Par conséquent, fallait-il absolument retirer 1 million au programme Stafe et aux associations qui ont eu le tort de proposer des projets culturels... ? Celles-ci, que leur projet soit « de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique », contribuent grandement au tissu social local, font travailler des artistes français et francophones souvent, mettent en valeur des initiatives. Cela est hautement social, y compris en pleine crise. Mais pas assez, semble-t-il...

Le MEAE a annoncé le 8 mars, sans plus de précisions, que des associations peuvent redéposer des demandes en urgence, pour un traitement d'ici le 30 avril... Les consulats qui doivent actuellement faire face à la crise sanitaire avec des effectifs réduits, gérer les dossiers de passeports, d'état civil qui prennent du retard du fait du ralentissement en 2020 des prises de rendez-vous, instruire les dossiers de bourses et préparer les élections consulaires confirmées pour le 30 mai, auront-ils le temps d'étudier des demandes associatives pour l'action sociale d'ici le 30 avril ? Et selon quelles procédures ? Les conseillers des Français de l'étranger élus seront-ils consultés ? Voilà beaucoup de questions en suspens...et comme un air d'improvisation après le « rejet » pur et simple de 62% des dossiers associatifs présentés.

La Commission de l'Enseignement, des Affaires culturelles, de l'Audiovisuel extérieur et de la Francophonie a porté particulièrement son attention aux établissements du réseau scolaire, la crise sanitaire ayant fortement perturbé les établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Le réseau scolaire dans la crise

Olivier BROCHET, le directeur de l'AEFE, a été auditionné. L'AEFE gère la plus grande crise globale qu'elle ait jamais connue. Le nombre d'élèves en cours présentiel est de 45% aujourd'hui. Aucun établissement scolaire n'a fermé depuis le début de la crise sanitaire. De nouvelles homologations ont concerné 15 établissements sur un total de 540 et ont compensé les baisses d'effectifs moyennes constatées (- 8 000 élèves), mais 60% des établissements concentrent une perte de 14 000 élèves, principalement liées aux départs ou aux non arrivées de familles françaises. Les parents, les élèves et surtout les personnels et les équipes pédagogiques sont soumis à rude épreuve. Le directeur fait mention d'un grand progrès du dialogue dans le réseau et des équipes avec les familles. Le cas du Liban, meurtri par les crises qui le traversent, est un réel sujet d'attention. Des financements importants de l'AEFE sont faits pour les nombreux établissements scolaires français de ce pays.

Afin de surmonter la crise, l'aide de l'État a dû être augmentée. Cette aide se compose de plusieurs volets : Elle s'est élevée à 50M€ pour des aides aux établissements et aux familles étrangères. Cette aide a été consommée à hauteur de 43M€. L'enveloppe des bourses scolaires pour les élèves français a été abondée de 42M€. Enfin, des aides sous forme d'avances de France Trésor ont été utilisées à hauteur de 20M€, sous forme d'avances aux établissements partenaires. Mais une avance, cela se rembourse, et pour rembourser il faut des fonds propres ou des garanties, ce n'est donc pas l'instrument idéal.

Dans le même temps, l'AEFE continue à se projeter dans un plan de développement qualifié « d'ambitieux ». On pourrait même dire périlleux... puisque l'objectif de doublement des effectifs des apprenants d'ici 2030 ne repose sur aucune analyse. L'AEFE se retrouve à porter une ambition dont elle

n'a nullement les moyens actuellement, et les plans ne font état que de la création de 1 000 postes dans les nouveaux établissements pour accompagner ce doublement du nombre d'élèves, alors que près de 400 emplois ont été supprimés depuis trois ans... De nouveaux établissements surgissent, tous partenaires, certains avec un but lucratif, ils réclament des soutiens de la puissance publique en termes d'homologation pédagogique, dommage que parfois ils viennent en concurrence d'établissements existants. Les lois du marché sont leur boussole. Si on peut saluer l'apport de fonds privés, sans parler des frais de scolarité payés par les parents, il faut regarder les intentions à deux fois. Ce n'est pas très encourageant pour assurer la création, le maintien d'écoles, pour assurer la fidélité aux valeurs de l'enseignement public et des pédagogies de l'Éducation nationale, et maîtriser les frais de scolarité !

Pour ce développement, la question de l'immobilier est posée, elle est fondamentale vu les coûts de construction. Sur ce point, un nouveau dispositif de garantie de l'État sur les emprunts pour des projets immobiliers des établissements conventionnés et partenaires est en cours de validation. La commission a d'ailleurs rédigé un avis. C'est urgent, après deux ans de blocage. Les établissements en gestion directe, eux, dépendant directement de l'AEFE, rencontrent toujours des difficultés de financement puisque l'AEFE n'est plus autorisée à emprunter depuis 2011. Des réformes sont vraiment nécessaires ! Souhaitons qu'elles aboutissent et que l'AFE soit entendue dans ses demandes et résolutions en ce sens qui soutiennent l'Agence et portent une expression démocratique.

Les bourses scolaires

***On compte
actuellement 24 627
boursiers pour un
montant total de
111,09 M€***

Les bourses scolaires sont accordées sur critères sociaux aux élèves français. Elles sont d'abord étudiées par les Conseils Consulaires des Bourses (CCB). Dans le cadre de la crise sanitaire covid les postes consulaires ont préféré en 2020 avoir recours à l'audio ou à la visio-conférence, ce qui complique le travail et limite le fonctionnement du CCCB, et ce sera encore le cas pour les premières réunions de 2021.

Au niveau global, les demandes de bourses scolaires sont en hausse sensible cette année et des aides exceptionnelles seront encore nécessaires. Au total, on compte actuellement 24 627 boursiers, contre 22 590 l'an dernier (+9,01%) pour un montant total en bourses accordées à 111,09 M€, contre 93,58 M€ l'an dernier (+18,71%). C'est un niveau bien supérieur à 2019/2020, dû aux effets négatifs de la crise sur de nombreuses familles boursières, qui l'étaient déjà ou qui le sont devenues. Les subventions de ministère des Affaires étrangères versées à l'AEFE en 2020 s'élèvent à 140,79M€ (dont 41,7M€ de crédits exceptionnels, sur les 50 M€ annoncés), et pour 2021 à 101,11 M€, sachant qu'il y aura des reports de crédits.

L'AEFE suit également le financement des accompagnants aux élèves du réseau en situation de handicap, financement qui est assuré par une dotation

budgétaire de 310 000 € (pour environ 120 élèves) pour un montant provisoire de 405 268 €, au-delà des 310 000 € prévus. Le dépassement sera couvert et cela permet d'assurer une éducation inclusive.

Le dispositif des bourses doit être davantage connu, déjà par les membres des Conseils consulaires des bourses. C'est à ce niveau que le manque de connaissance voire d'implication se fait ressentir et c'est là que nous pourrions agir en premier lieu pour mieux informer les familles en amont et les encourager à déposer une demande dès lors qu'elles peuvent estimer raisonnablement pouvoir être éligibles à une bourse.

Un groupe de travail de la Commission nationale des Bourses, dont je fais partie, annoncé d'abord pour 2020 mais retardé, a tenu une première réunion début mars. Il a commencé à aborder des pistes de réflexion qui pourraient aboutir à une modification du barème nécessaire pour mieux inclure les familles qui reçoivent aujourd'hui des quotités de bourses partielles. Ce sont les familles des classes moyennes qui souffrent toujours des effets de seuil. Le système des bourses arrive à son maximum, on perd trop de familles d'année en année. Il est nécessaire de le faire évoluer, mais cela implique un effort budgétaire sans lequel toute amélioration ne sera qu'un vain mot. Il faut donc de la sincérité !

FLAM : Français Langue maternelle



Un dispositif de soutien à la pratique du français langue maternelle

En 2019, le réseau FLAM comprenait 170 structures, pour environ 150 000 enfants (non vérifié) dans 40 pays. La plupart de ces groupes sont sortis des financements de cinq ans prévus par les instructions et doivent s'autofinancer complètement.

Nous avons une nouvelle fois interrogé l'AEFE sur le faible montant de l'enveloppe consacrée au dispositif FLAM, qui aide dans les pays non francophones les associations de soutien au français dans un cadre périscolaire. Si les crédits ont été rehaussés en 2020 à leur niveau de 2017 à 500 000 €... c'est qu'ils avaient baissé à environ 250 000 € depuis 2017 !

Où est donc l'élan nécessaire à un rapprochement plus efficace de ce dispositif, bien fragile budgétairement, avec la coopération culturelle et pédagogique du réseau scolaire ? C'est aussi l'avis de trois représentantes des associations FLAM des États-Unis, d'Espagne et d'Irlande, que la commission a auditionnées, et à qui des promesses ont été faites par des parlementaires. Elles attendent des décisions concrètes, notamment une redéfinition et un redimensionnement du dispositif FLAM. Ce dispositif souple et qui fonctionne en réseau a 20 ans. Il a été initié par l'association **Français du monde-adfe** et des parlementaires de gauche. Le sait-on ?

L'audiovisuel extérieur de la France, constitué de différents médias dont France24, RFI, Radio-Monte-Carlo-Doualiya, compte beaucoup dans notre présence linguistique et notre influence culturelle dans le monde. À ses côtés, mais hors de France Médias Monde, TV5-Monde a toute sa place.

La commission a aussi auditionné Yves BIGOT, le directeur général de TV5 Monde. Yves Bigot se réjouit du succès rencontré par la nouvelle chaîne TV5 Monde +, une plateforme mondiale gratuite, qui touche les 197 États reconnus par l'ONU. L'audience de TV5 monde est passée entre 2018 et 2020 de 41 millions de téléspectateurs hebdomadaires à 61 millions. En outre, elle peut afficher un grand succès avec sa chaîne TiVi5-Monde, pour les enfants, en Afrique francophone qui a 20 millions de spectateurs africains dans les cinq pays où les audiences sont comptabilisées. Le déploiement de cette chaîne TiVi5-Monde sur l'ensemble du monde arabe dépend désormais des moyens, estimés à 1,5 M€, et qui devront être trouvés...

Rappel : Les bailleurs de TV5 Monde sont la France, à hauteur de 6/9^e, le Canada et le Québec, 1/9^e, la Wallonie et Bruxelles, 1/9^e et la Suisse, 1/9^e. Elle fonctionne sous une double tutelle du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de la Culture. La Présidence tournante tous les deux ans est exercée actuellement par la France.

Conclusion

D'autres sujets mériteraient encore d'être abordés en détail mais ce compte-rendu a ses limites... Tout comme le mandat actuel des conseillers des Français de l'étranger et des membres de l'Assemblée des Français de l'Étranger qui se termine. **Sachez que les élections consulaires ont lieu le 30 mai !**

Je vous remercie donc pour la confiance que vous m'aurez accordée pendant toutes ces dernières années. L'avenir dira bientôt ce que je ferai ultérieurement mais je serai candidat sur une liste de gauche et écologiste. Les électeurs et électrices décideront donc dans le secret des urnes et du vote internet... Des informations officielles seront faites par les consulats et nous aurons donc l'occasion de reparler très prochainement dans le cadre de la campagne électorale, bien entendu.

Restant à votre disposition,
et avec mes salutations dévouées

Philippe Loiseau
Conseiller des Français de l'étranger, membre de l'AFE
<http://philippeloiseau.de>
<http://www.francais-d-allemande.eu/nord/>



Les rapports des commissions seront bientôt consultables sur le site de l'AFE
<https://www.assemblee-afe.fr/>

18 mars 2021- ©pl